

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MIRAMAS
SÉANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2017

La séance est ouverte à 18 heures 00 dans les formes réglementaires, sous la Présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur le MAIRE. – Mesdames et messieurs, chers collègues, nous allons procéder à l'ouverture de la séance , avec l'appel des adjoints et des conseillers municipaux par Géraldine BUTI.

Madame Géraldine BUTI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil Municipal.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Frédéric VIGOUROUX, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLON, Marie-Pierre VIAL, Paulette ARNAUD, Jacques BAUDOIX, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Gaëtan FERNANDEZ, Fadela AOUMMEUR, Christian PEYRO, Eric MARCHESI, Géraldine BUTI, Fernande REYNAUD, Jerry GRUAT, Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Jean-Luc SANCHE, Mireille MIZOULE, Martine ARFI, Nathalie PISANO, Hatab JELASSI, Jérémie PARDIES, Laëtitia DEFFOBIS, Hervé REBOUL (à partir de 18 h 10 avant le vote de la délibération n° 34-2017), Ange POGGI, Beatrix ESPALLARDO, Marc THOMAS.

Étaient représentés, Mesdames et Monsieur :

Maryse RODDE par Frédéric VIGOUROUX
Armelle RAFFINI par Anne-Marie CHAYOT
Olivier JULIEN par Martine ARFI
Catherine FOURMENT par Jean-Marie PASCAL
Johanne ALVAREZ par Ange POGGI

Étaient absents excusés, Mesdames et Monsieur :

Hervé REBOUL (jusqu'à 18 h 10 après le vote de la délibération n° 33-2017)
Cécile DUMAS
Merlyne KERAUDY

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le MAIRE, – Marilynne KERAUDY et Cécile DUMAS m'ont prévenu, elles risquent d'être en retard.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le MAIRE, – Nous vous proposons la candidature de Marie-Pierre VIAL.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

VOTE

POUR : 32

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

A/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2017

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 08 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

B/ DÉLIBÉRATIONS

DIRECTION DES FINANCES

N° 1 – PRÉSENTATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : **M. Gérard GUILLEMONT**

M. Gérard GUILLEMONT. – Bonsoir à tous. Nous allons entamer l'ensemble des délibérations qui concernent les finances de la commune, comme chaque année, fin mars début avril. La première délibération concerne la présentation du compte de gestion du comptable. Donc, comme chaque année, ce compte de gestion est au centime près, en accord avec le compte administratif. C'est la révision des comptes du comptable.

Monsieur le MAIRE. – Y a-t-il des questions particulières sur le compte de gestion de l'année 2016 ? S'il n'y en a pas, je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous vous absteniez. Donc, c'est un, deux, trois. Un, deux, trois, quatre, en attendant que Monsieur REBOUL arrive. Très bien, je vous remercie.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 28

(28 voix « Pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 4

(3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO »)

Monsieur le MAIRE. – Je passe à la question n° 2 et je dois sortir. Donc, je laisse évidemment la présidence de la séance à Monsieur le deuxième Adjoint, Gérard GUILLEMONT.

Monsieur Hervé REBOUL rejoint la séance à 18 heures 10.

Monsieur le MAIRE quitte la séance et cède la présidence de séance à Monsieur Gérard GUILLEMONT.

N° 2 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : **M. Gérard GUILLEMONT**

M. Gérald GUILLEMONT. – Juste après le compte de gestion, le compte administratif est le compte qui retrace les opérations qui ont été produites par l'ordonnateur, Monsieur le Maire.

M. Gérald GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.

En ce qui concerne les investissements, les dépenses se sont élevées à 5 764 015,19 euros et les recettes à 5 860 105,70 euros. Ce qui fait que le résultat de l'exercice de la section d'investissement est positif à hauteur de 96 090,51 euros. Nous avons un déficit reporté de 965 956,69 euros. Donc, vous avez le total du déficit reporté, ce qui fait que le solde d'exécution de la section d'investissement est à -889 866,18 euros. Nous avons des restes à réaliser, les opérations qui ont fait l'objet d'un engagement contractuel avant le 31 décembre en dépenses ou en recettes. Donc, en restes à réaliser, en dépenses, nous avons 1 400 376,52 euros et en recettes, nous avons des engagements, notamment du Département, à hauteur de 1 359 275,80 euros. Cela donne un résultat sur les restes à réaliser, et au total pour la section d'investissement, un déficit de 930 968,90 euros, ce qui est important et ce qui appelle un besoin de financement.

Y a-t-il des questions par rapport à la partie investissement ? Oui, Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS. – Alors, concernant le compte administratif 2016, il y a, dans le CCAS (Centre Communal d'Action Social) de 2016, en dépenses, 2,7 millions d'euros, et 3,371 millions d'euros en dépenses de personnel inscrites au ROB (Rapport des Orientations Budgétaires) 2017.

M. Gérald GUILLEMONT. – Alors, cela, c'est en section de fonctionnement, et là, je viens de donner lecture de la section d'investissement du compte administratif. On va venir tout de suite à votre question. Mais y a-t-il des questions ou des remarques, quelque chose à dire concernant le compte administratif en section d'investissement ? Bien.

Je prends le haut de la feuille. Maintenant, on va parler de la section de fonctionnement, et vous pourrez poser votre question et j'y apporterai réponse.

Donc, en section de fonctionnement, pour 2016, les dépenses réalisées s'élèvent à 46 509 979,68 euros et en recettes, 50 065 977,73 euros, ce qui fait que nous avons un résultat positif en section de fonctionnement pour l'exercice clos, à hauteur de 3 575 998,05 euros. Nous avons au 1^{er} janvier 2016, un excédent reporté des exercices précédents de 12 033 822,79 euros. Vous avez les deux totaux, et quand on fait l'addition de tout cela, les dépenses s'élèvent toujours à 46 509 979,68 euros. Les recettes disponibles

s'élèvent à 62 119 800,52 euros. Donc, au 31 décembre 2016, nous avons en section de fonctionnement, un excédent de 15 609 820,84 euros à reporter sur l'exercice 2017.

Alors, je précise tout de suite par rapport à l'excédent qui peut paraître important pour certains d'entre vous – j'en ai déjà parlé lors du ROB –, l'excédent de cette année est élevé surtout en raison du fait que nous avons été empêchés dans une large mesure de réaliser le programme de travaux que nous avons prévu pour 2016 en raison – je l'ai dit lors du ROB – du départ des techniciens et ingénieurs qui étaient en charge de cela, oui, du départ du jour au lendemain – je dirais – des techniciens et des ingénieurs en bâtiment pour pouvoir faire ce genre de choses.

Donc, effectivement, cela donne en investissement une section qui n'est pas à la hauteur de ce que nous souhaitons réaliser. Donc, nous avons moins consommé et cela a alimenté aussi pour partie, dans une large mesure, le gonflement de l'excédent.

Monsieur THOMAS, la parole est à vous.

M. Marc THOMAS. – Donc, dans le ROB 2017, il est prévu 3,63 millions d'euros en dépenses de personnel pour le CCAS (77 agents). Dans le tableau du ROB qui est repris, concernant les autres charges courantes, dont le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), les associations et le CCAS, ne sont attribués en dépenses que 2,25 millions d'euros. Alors, entre les 3,6 millions d'euros et les 2,25 millions d'euros, qui paie la différence de 1,38 million d'euros ?

M. Gérard GUILLEMONT. – La commune vote chaque année une subvention d'équilibre à l'établissement public local petite enfance et au CCAS, une subvention d'équilibre qui équilibre l'ensemble des comptes de la section de fonctionnement du CCAS. Cela n'a pas vocation à financer telle ou telle dépense du CCAS. La subvention votée chaque année par le Conseil Municipal sur le budget communal est une subvention qui est libre d'emploi. Cette subvention ne finance pas les dépenses de personnel du CCAS. Elle finance l'ensemble de l'activité du CCAS. C'est une subvention d'équilibre. Est-ce que je me fais comprendre ?

M. Marc THOMAS. – Il en est de même pour le CA (compte administratif). Là, pour le CCAS, ce sont 2,5 millions d'euros de dépenses au CA de 2016 et 3,37 millions d'euros dans le ROB pour 2017.

Mme Anne-Marie CHAYOT. – Tout simplement, si vous voulez, la Mairie nous donne 2,7 millions d'euros. On a des subventions 40 % viennent de la CAF et il y a le Conseil départemental qui nous subventionne également. Donc, c'est pour cela qu'il y a cette différence.

M. Gérard GUILLEMONT. – Oui, il y a des recettes propres.

Mme Anne-Marie CHAYOT. – Il y a des recettes du droit commun et ensuite, il y a des recettes, si vous voulez, de la Mairie pour équilibrer le budget: il y a aussi la famille, bien sûr.

M. Gérard GUILLEMONT. – Ensuite, il y a des prestations qui sont vendues, ce que paient les familles notamment pour les gardes d'enfants. D'accord ?

M. Marc THOMAS. – D'accord.

M. Gérard GUILLEMONT. – Je vous en prie.

M. Marc THOMAS. – J'ai une petite question sur la section d'investissement, qui me vient tout d'un coup. parce que je l'aperçois sur le document. Je vois dans le vote du compte administratif de l'exercice 2016, dans le détail des dépenses, le chapitre 2185. Je vois dans ce chapitre : « cheptel : 1 600 ». Là, je suis assez curieux de savoir ce que c'est que le cheptel.

M. Gérard GUILLEMONT. – J'allais vous répondre, mais je vais peut-être demander à Madame MERLE, soit de répondre, soit de me rectifier. Mais effectivement, en 2016, nous avons ouvert une section canine au sein de la police municipale. Je pense que cela doit faire référence aux chiens. Nous avons deux chiens qui vont bien d'ailleurs, je vous rassure. Effectivement, cela figure au budget, puisqu'ils ont été achetés sur le budget communal.

M. Marc THOMAS. – D'accord. Merci.

M. Gérard GUILLEMONT. – Bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Est-ce que je peux mettre aux voix ce document, ce compte administratif 2016 ?

Donc, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Un, deux, trois, quatre, cinq.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 26

(26 voix « Pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5

(3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL »)

Monsieur le MAIRE rejoint la séance et reprend la Présidence.

N° 3 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. **Gérald GUILLEMONT**

M. Gérald GUILLEMONT procède à la lecture succincte du rapport.

Nous pouvons, soit laisser l'argent sur la section de fonctionnement, soit en affecter une partie en section d'investissement. À la clôture, nous venons de voir que le résultat de fonctionnement à affecter est de 15 609 820,84 euros. En investissement, on a vu que l'on avait un besoin de financement à hauteur de 930 968,90 euros.

M. Gérald GUILLEMONT poursuit la lecture du rapport.

Nous vous proposons d'affecter 7 millions d'euros sur compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé en section d'investissement. On va voir tout à l'heure au BP que l'on est un peu en anticipation. Cela avait été aussi exposé lors du ROB. Ensuite, 6 609 820,84 euros seront affectés en report en section de fonctionnement sur la ligne 002.

Monsieur Gérald GUILLEMONT poursuit la lecture du rapport.

Ainsi qu'il a été pré-annoncé lors du ROB, puisque l'on était en construction du budget, on va vous proposer cette fois-ci dans le BP, la section d'investissement avec de forts engagements, des engagements ambitieux avec la réalisation de travaux. Donc, puisque nous ne faisons pas appel à l'emprunt, comme on va le revoir tout à l'heure, on fait appel à l'excédent de fonctionnement pour financer, en 2017, une grande partie des travaux que nous voulons réaliser.

Monsieur le MAIRE. – Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. C'est conforme aux discussions du ROB que l'on a eues.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 30

(28 voix « Pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5

(3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »

+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

**N° 4 – CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES –
EXERCICE 2017 – BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : M. Gérard GUILLEMONT

M. Gérard GUILLEMONT. – Comme l'année précédente, on vous propose simplement une petite ligne 6817 pour un montant de 50 000 euros pour éventuellement régler un certain nombre de choses qui entrent dans cette notion de créances discutables.

Monsieur le MAIRE. – S'il n'y a pas de questions particulières, nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 5 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. Gérard GUILLEMONT

M. Gérard GUILLEMONT. – Ce budget, pour le présenter, fait suite au travail qui a été fait par les services, les élus pour préparer chacune des lignes. Il fait suite au débat d'orientations budgétaires. Il est la traduction des orientations qui vous ont été présentées et dont nous avons débattues le 9 mars dernier. Donc, je ne vais pas revenir pour détailler les inflexions ici et là, qui changent un petit peu tel ou tel chapitre.

Je vais peut-être dire quand même que c'est un budget positif, puisque l'on continue à pouvoir mener de manière tout à fait correcte l'ensemble des politiques communales que l'on mène depuis plusieurs années. On a à la fois un tassement des recettes, une modération de la hausse des dépenses, notamment en section de fonctionnement. En section d'investissement, cela n'entre pas en jeu. Globalement, en gros, depuis maintenant deux ou trois années, on a des budgets qui évoluent moins que par le passé et qui sont en équilibre, qui permettent de mettre en œuvre toutes les politiques que nous avons définies et

que nous menons depuis des années, notamment en matière de sécurité, mais pas uniquement. Cela concerne aussi les groupes scolaires, le soutien aux associations, ou le développement durable.

Mais en même temps, c'est un budget ambitieux, parce que, comme vous le verrez en section d'investissement, on a un projet de réalisation de dépenses d'équipement très, très important. Tout à l'heure, je parlais de la capacité à pouvoir mener à la fois les études, réaliser les marchés et ensuite suivre les travaux que nous avons à réaliser. Dans les semaines qui viennent, on va avoir un renforcement important au niveau du bureau d'études, ainsi, normalement que de la commande publique. On va pouvoir effectivement accroître de manière forte la capacité de travail des services avec une forte technicité. Donc, c'est la raison pour laquelle je pense que l'on peut qualifier ce budget d'ambitieux dans une période qui est plutôt morose actuellement, au-delà des frontières municipales.

Alors, en termes de chiffres, qu'est-ce que cela donne ? En section de fonctionnement, les dépenses vont s'élever à 59 257 381,24 euros et en recettes (budget équilibré), 59 257 381,24 euros. Après, il faut faire voter chapitre par chapitre.

Monsieur le MAIRE. – Je dois vous le demander. Soit on vote chapitre par chapitre, soit on vote pour l'ensemble. C'est clair qu'après, vous pouvez poser les questions que vous voulez. Mais comme cela, cela nous permet peut-être d'avancer un peu plus.

M. Gérald GUILLEMONT. – Donc, vous avez l'ensemble des chapitres. En charges à caractère général, ce sont 15 123 859,16 euros. Comme chaque année, une partie de l'excédent est ventilée dans le chapitre 011. C'est un peu difficile à suivre, mais je peux vous dire qu'en gros, on est dans le même montant que ce qui a été réalisé en 2016. Sur les charges de personnels, ce sont 26 987 045,51 euros, soit 1 % d'augmentation par rapport à 2016. Donc, c'est un vrai ralentissement dans l'évolution des dépenses des personnels.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 8 220 123,27 euros. C'est le même montant qu'en 2016, et notamment s'agissant des enveloppes concernant les associations, l'enveloppe qui a été attribuée à chaque domaine était la même que celle de l'an passé, c'est-à-dire que l'on est parti sur l'idée d'avoir une stabilité du soutien à la vie associative. Les charges financières concernent l'emprunt que l'on a récupéré du SAN avec le passage à la Métropole. Les charges exceptionnelles sont au même niveau que l'an dernier. Les dépenses imprévues (chapitre 022) s'élèvent à 3,5 millions d'euros. C'est la ventilation dans la section de fonctionnement d'une partie des 8 millions d'euros d'excédent que l'on vient d'affecter en section de fonctionnement.

En recettes, on a une atténuation de charges pour 140 000 euros : on est dans les mêmes chiffres que l'an dernier. Les produits des services ne bougent quasiment pas. On a un petit ajustement, comme on le verra tout à l'heure dans une délibération concernant les

tarifs. Pour les impôts et taxes, pour 42 435 149 euros, c'est dans cette ligne-là que nous avons l'attribution de compensation versée par la Métropole, qui est inchangée à l'euro près, par rapport à 2015, 2016 et 2017. On est donc en plateau. On a les recettes de la fiscalité locale pour environ 8,7 millions d'euros, qui augmentent d'environ 2,5 %. Pour les dotations et participations, c'est vrai que l'on a la rétraction due à la politique de l'État pour faire participer les collectivités au redressement des fonds publics pour faire un peu d'argent. On perd un peu en DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), mais c'est un peu compensé sur la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) et un peu compensé sur les compensations d'exonération de fiscalité, etc. Pour le reste, c'est de moindre importance. Pour les opérations d'ordre, ce sont 4,4 millions d'euros avec des opérations de section à section. Il y a un virement pour la section d'investissement et une opération de transferts pour 1,4 million d'euros. Voilà pour les amortissements des biens meubles. Donc, au total, cela nous fait 59 257 381,24 euros.

En section d'investissement, cette section s'équilibre à hauteur de 15 794 148,10 euros. En immobilisations incorporelles, nous avons acheté 884 868 euros, en immobilisations corporelles 6 665 843 euros, en immobilisations en cours 4 235 397 euros. Nous avons 1 539 773 euros en emprunts et dettes assimilées (remboursement de la dette). Je passe sur les 3 000 euros d'autres immobilisations financières. En recettes, nous avons des dotations à hauteur de 328 868 euros. Au chapitre 1068, nous avons 7 millions d'euros. C'est l'affectation que l'on vient de voter tout à l'heure en ce qui concerne l'affectation des résultats. C'est une partie de l'excédent de 2016 que nous inscrivons en section d'investissement pour financer la section d'investissement. Nous attendons au chapitre 13, 2 401 000 euros de subventions d'investissement et des produits de cession à hauteur de 181 000 euros. Et nous retrouvons les opérations d'ordre que nous avons en section de fonctionnement pour 4 479 004 euros. Enfin, pour la dernière ligne, on inscrit en dépenses et en recettes les restes à réaliser de l'exercice précédent, soit 1 400 378,52 euros en dépenses et 1 359 275,80 euros en recettes.

Ce qui fait, mesdames et messieurs, que quand on fait la somme de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, le budget que Monsieur le Maire nous propose s'équilibre en dépenses et en recettes, à 75 051 529,34 euros.

Monsieur le MAIRE. – Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS. – Alors, moi, j'ai une petite question. Je ne sais pas si vous allez pouvoir répondre à ma petite question dans le cadre du budget. Dans tous les tableaux que l'on avait en pièce jointe – et Dieu sait qu'il y en avait ! – il y en a un qui a attiré notre attention, à savoir celui des mises à disposition aux associations, en l'occurrence le prêt de matériel, de chaises, de tables, j'en passe et des meilleures, pour un total de 31 105 euros et des broutilles, 31 105 euros, sachant que le matériel est du matériel qui a été prêté. Donc, il

est chiffré. Je veux bien qu'il soit chiffré, mais bon, c'est un chiffrage qui, à mon avis, est virtuel, puisqu'on le prête et on le récupère. Par contre, si c'est chiffré et qu'il y a une ligne qui me marque 31 105 euros, on aimerait bien savoir où vont ces 31 105 euros, sur quel budget, si c'est retiré, et si oui, sur quel budget.

Monsieur le MAIRE. – Jacques BAUDOUX ?

M. Jacques BAUDOUX. – Monsieur THOMAS, en fait, vous avez tout compris. Vous avez prononcé le mot de « virtuel », parce qu'en fait, il s'agit de la valorisation de matériel que l'on prête aux associations, des avantages en nature que leur accorde la loi, mais elle impose à la Ville de le faire figurer en tant qu'avantages en nature et de les chiffrer. D'ailleurs, il faudra en prendre l'habitude, parce qu'à l'avenir, tout sera chiffré, la moindre table, la moindre chaise, la moindre barrière. Tout sera chiffré quant au prêt aux associations pour avoir une meilleure maîtrise des dépenses et des coûts, parce que ces matériels que l'on prête sont usés, cassés et ils doivent être remplacés. Donc, cela a un vrai coût que la municipalité doit maîtriser.

M. Marc THOMAS. – Merci.

Monsieur le MAIRE. – Je crois que malgré la période actuelle où l'on voit bien les interrogations des uns et des autres sur les effets à la fois de la fiscalité, les effets des budgets nationaux, les effets de la Métropole, les effets du changement particulièrement important sur notre territoire liés à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et à la loi MAPAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles), il se trouve quand même que nous proposons un budget qui a une double clé d'entrée, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes.

C'est un budget ambitieux, parce que nous pensons que dans des périodes justement difficiles, il faut continuer à développer l'investissement, continuer à rénover notre ville, continuer à investir pour l'avenir et pour nos enfants. La deuxième clé d'analyse est la maîtrise des coûts. On a toujours cette volonté d'offrir un service public de qualité, de plus en plus qualitatif et en même temps, de nous obliger à faire attention aux dépenses, puisque ce budget est aussi l'alimentation des impôts et la question qui suivra derrière – et vous le savez maintenant, puisque nous vous l'avions annoncé au ROB – nous n'augmenterons pas les impôts de la Ville. Donc, ces budgets à la fois ambitieux et maîtrisés méritent de notre part une attention tout à fait particulière.

Je vous le dis ici en Conseil Municipal, d'abord pour remercier les élus de la majorité pour l'attention qu'ils portent dans leur délégation et le débat budgétaire, chaque année, avec les services. Je voudrais remercier aussi Madame la Directrice générale et l'ensemble des services de la Ville qui participent à ce travail à travers la mise en place d'une comptabilité analytique de suivi et qui nous permet effectivement d'avancer, Madame la

Directrice financière, sur des choses certaines, ou à peu près certaines, et ne pas partir à l'aventure. Je pense que dans cette période, il ne faut pas être aventureux. Il faut prévoir, il faut donner un objectif, prévoir un dessin pour une commune, avoir une grande orientation, et en même temps, avoir les pieds bien ancrés au sol pour justement travailler les coûts de fonctionnement et ne pas se laisser embarquer dans une situation complexe.

L'état de notre ville va bien. Elle n'est pas une ville riche, et je le dis partout, parce que je pense que les gens confondent un budget sérieux avec une ville riche. Nous avons toujours des difficultés sociales dans notre belle ville, tout le monde le sait, et en même temps, nous voyons surgir un certain nombre de projets qui commencent à permettre d'envisager des solutions en termes d'emploi ou des solutions en termes de développement économique. Donc, voilà, c'est ce que je voulais vous dire en conclusion sur le débat budgétaire. Je pense qu'il faut retenir ces deux clés d'entrée : un budget ambitieux, mais un budget maîtrisé. C'est un peu la marque de fabrique que nous souhaitons avoir en permanence, et croyez-moi, des projets, nous en avons.

Je vais donc passer au vote sur le budget principal, budget primitif 2017. Qui est opposé ? Qui s'abstient ? Un, deux, trois, quatre, cinq. Le reste approuve à l'unanimité. Je vous remercie.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 28

(28 voix « Pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5

(3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL »)

N° 6 – TAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2017

Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT

Monsieur le MAIRE. – Concernant les taux d'imposition, nous les maintenons, nous ne voulons pas « jouer au yoyo ». Nous vous proposons de maintenir ces taux, en sachant que nous préférons continuer ce qui était notre objectif. Nous avons pu baisser les impôts deux fois en huit ans. Aujourd'hui, nous les maintenons, c'est une bonne nouvelle. Je

sais que certains pourraient me dire : « *Mais pourquoi ne continuez-vous pas de les baisser ?* » Dans des temps incertains, il vaut mieux éviter de jouer à la cigale et de jouer avec des baisses d'impôts si derrière on ne maintient pas évidemment nos budgets. Donc, je vous propose de voter le taux d'imposition pour 2017 et son maintien, bien évidemment, avec l'accord de Monsieur GUILLEMONT.

M. Gérard GUILLEMONT, – Accord que vous avez, Monsieur le Maire.

Monsieur le MAIRE, – Oui, je sais cela. Je sais que je suis suivi et cela tombe bien, je suis d'accord. Y a-t-il des votes contre ? Là, je pense que l'on va faire l'unanimité. Y a-t-il des abstentions ? Nous sommes tous d'accord, je vous remercie. Cela me va droit au cœur, et surtout aux contribuables de la Ville.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 7 – ABROGATION DES DÉLIBÉRATIONS N° 174-2014, 137-2015, 299-2015, 29-2016, 84-2016, 106-2016 ET 110-2016 – ACTUALISATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE LA VILLE DE MIRAMAS

Rapporteur : M. Gérard GUILLEMONT

M. Gérard GUILLEMONT, – En gros, les variations sont de 1 à 2 %, tout cela dans une période d'inflation faible, même si elle commence un tout petit peu à remonter ces derniers mois. On a tenu compte aussi du fait que le Parlement a voté une actualisation des valeurs locatives de 0,4 %. C'est simplement vraiment une petite actualisation des tarifs communaux. Il faut faire cela de manière régulière, de telle manière à ce qu'il n'y ait pas de dérive et que l'on ne se retrouve pas avec des services qui soient présentés à nos administrés avec des tarifs trop élevés.

Monsieur le MAIRE, – Je précise, Monsieur GUILLEMONT, que nos tarifs sont parmi les plus bas du département et je souhaite à ceux qui veulent comparer avec d'autres villes, de le faire. Cela me fera très plaisir.

Y a-t-il des commentaires ? Oui, Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS. – Ma question porte sur le côté funéraire. Dans les conventions, dans ce qui est marqué, on ne fait plus de concession à perpétuité. Est-ce l'on n'en fait plus ?

Mme Marie-Pierre VIAL. – Non, cela fait très longtemps, Monsieur THOMAS.

Monsieur le MAIRE. – Madame VIAL, donnez la réponse.

Mme Marie-Pierre VIAL. – Cela fait au moins vingt ou trente ans qu'il y n'y a plus de concession à perpétuité.

M. Marc THOMAS. – Honnêtement, je ne le savais pas. Je viens de le voir à l'instant.

Monsieur le MAIRE. – J'espère que vous ne le saurez jamais et que vous n'en aurez pas besoin le plus longtemps possible.

Mme Marie-Pierre VIAL. – Après, on y réfléchira peut-être un peu plus tard avec l'extension du cimetière, mais pour l'instant, ce n'est pas le cas.

M. Marc THOMAS. – C'est justement là où je voulais en venir. Je voulais attirer votre attention sur le fait que l'on pourrait regarder à faire une extension du cimetière, comme cela a été prévu et comme c'est souhaité. Justement, j'attire votre attention là-dessus comme quoi une extension serait la bienvenue.

Mme Marie-Pierre VIAL. – On y travaille. Monsieur GUILLON y travaille pour acquérir un nouveau terrain. Mais en attendant, nous essayons déjà de récupérer de vieilles concessions, et de voir avec les familles. Mais cela a aussi un coût de récupérer de vieilles concessions, puisque l'on doit récupérer des restes, et tous les ans, dans le budget, vous avez un volet justement concernant cette récupération. Il faut récupérer les restes, les faire incinérer, mais tout cela a un coût aussi. Même s'il y a rétrocession à la commune, la commune doit payer. D'abord, nous commençons par cela, par récupérer les anciennes concessions qui sont abandonnées, et puis après, de toute façon, il y aura une extension du cimetière. C'est certain.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE. – Nous sommes à la question n° 8. Comme on le fait d'habitude, et en accord ensemble, je vous propose de faire en sorte qu'il y ait un nombre de conseillers municipaux qui sont membres d'associations qui officiellement, sortent à chaque fois que c'est l'association. Vous savez comment cela se passe. Évidemment, c'est la même chose pour moi. Donc, je sors avec un certain nombre de personnes.

Monsieur le MAIRE cède la présidence de séance à Monsieur Gérard GUILLEMONT.

N° 8 – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSÉES EXERCICE 2017

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

M. Jacques BAUDOUX. – Il s'agit donc des subventions et participations versées par la commune pour l'année 2017, pour ce nouveau budget. Il a été retenu le principe d'un maintien des enveloppes, globalement, comme le disait Gérard GUILLEMONT tout à l'heure. Donc, à ce titre, sont proposées les sommes inhérentes aux différentes enveloppes que vous avez sur la délibération. Pour les projets Mission Ville, ce sont 192 830 euros pour le CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale), 30 000 euros pour le PEL (Projet Éducatif Local), 44 050 euros pour le Contrat Éducation Jeunesse.

Pour le CCAS, le montant de l'enveloppe s'élève à 2 650 000 euros.

Pour le SI. AN.POU (Syndicat Intercommunal de l'Andenne Poudrière), ce sont 39 250 euros.

Quant au SDIS cher à nos pompiers, ce sont 2 127 021,45 euros.

Pour le SMER (Syndicat Mixte d'Études et de Réalisation) du Massif Forestier de Pont-de-Rhaud, l'enveloppe s'élève à 35 137,50 euros.

Ensuite, vous avez une liste complète et détaillée concernant l'ensemble des associations qui font la richesse de notre ville et pour lesquelles nous conservons une enveloppe, là aussi, maintenue pour 2017, de façon à ce que ces associations et notre vie associative puissent se maintenir, s'enrichir et profiter à nos concitoyens. Je ne vais pas reprendre la liste, il y en a sept pages. Mais y a-t-il des remarques ? Là aussi, les enveloppes ont été conservées de façon à ne pas grever le budget 2017.

M. Marc THOMAS. – Dans la liste, dans toutes les conventions que l'on peut lire à l'intérieur, il est marqué que chaque association doit présenter un bilan qualitatif et quantitatif.

M. Jacques BAUDOUX. – Oui, c'est dans la loi.

M. Marc THOMAS. – Donc, apparemment, c'est fait.

M. Jacques BAUDOUX. – Pour le bilan, oui.

M. Marc THOMAS. – Qualitatif et quantitatif ?

M. Jacques BAUDOUX. – Le rapport moral est fait en assemblée générale. Il y a un rapport financier, un compte de résultat et un budget prévisionnel pour la nouvelle année. Cela fait partie des justificatifs qui sont à fournir automatiquement avec le dossier de demande de subvention.

M. Marc THOMAS. – D'accord, et quand vous voyez que le bilan qualitatif, pas quantitatif, mais qualitatif, est effectué, est-ce que les retours sont bons sur les associations ? Parce qu'il y a certaines associations que l'on voit, qui ne sont même pas de Miramas, mais qui sont de Saint-Laurent-du-Var, de Marseille ou de je ne sais où et quand on regarde le bilan sur Internet pour ces associations, on voit que certaines associations n'ont pas rendu de bilan depuis 2008.

Monsieur le MAIRE. – De qui parlez-vous, Monsieur ? Soyez précis.

M. Marc THOMAS. – Je crois que c'est l'ADDAP (Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention).

Monsieur le MAIRE. – L'ADDAP, l'association des éducateurs et des médiateurs, oui.

M. Marc THOMAS. – Voilà. Il n'y a pas de bilan depuis 2008. Ce qui nous inquiète, c'est qu'au niveau du bilan qualitatif et quantitatif, si je prends l'exemple aussi de RASED 13 (Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté scolaire des Bouches-du-Rhône), quand vous regardez les résultats qualitatifs sur Internet, il faut savoir que vous n'avez que des reproches de gens qui disent « cette association n'a pas lieu d'être », « ce n'est pas normal ».

M. Jacques BAUDOUX. – C'est sur Facebook.

M. Marc THOMAS. – Non, non, non, non, pas du tout, pas du tout. Si vous tapez « RASED 13 », je peux vous dire que c'est un océan de critiques. En fait, je vous pose la question de savoir, à partir du moment où les associations émettent des bilans qualitatifs et quantitatifs, si l'on a vraiment un regard réel sur leur valeur et sur leurs résultats profonds au sein de notre commune. C'est ce qui m'inquiète.

Monsieur le MAIRE. – Je vais répondre, Monsieur THOMAS, parce que nous vivons une époque moderne où une question peut en appeler une autre, ce qui fait que l'on

peut s'interroger sur tout. Le RASED, cher ami, est une procédure qui existe dans les écoles et dont l'utilité est importante, et ce n'est pas Monique TRINQUET qui est ici, ancienne institutrice et directrice d'école, qui me démentira. Maintenant, on peut tout trouver sur Internet. Vous savez, je le dis toujours en rigolant pour Facebook, mais on trouve de tout, et même des âneries, et très souvent d'ailleurs de grosses âneries.

Sur les associations qui viennent de l'extérieur, je vais vous en donner quelques-unes, parce que l'on ne peut pas toujours dire « peut-être qu'il y a des associations qui viennent et que tout cela laisse une petite trace un peu floue ». Je vais vous en donner quelques-unes. L'association que nous finançons pour les personnes atteintes du cancer est à Salon-de-Provence. Est-ce qu'elle ne fait pas du bon travail à l'hôpital de Salon-de-Provence pour s'occuper des femmes, des hommes et des enfants qui sont atteints du cancer ? Oui, elle est à Salon-de-Provence.

Une élue. – Elle s'occupe aussi des malades de Miramas.

Monsieur le MAIRE. – Oui, d'accord, mais ils sont à l'hôpital de Salon-de-Provence et ils s'occupent des Miramasséens. merci de me reprendre, ainsi que Femande REYNAUD, et il y a plein d'associations comme celle-là. Donc, évidemment, il y a des associations qui œuvrent pour le bien des Miramasséens et qui n'ont pas forcément leur siège à Miramas. Donc, plutôt que de nous dire « il y en a », dites-nous lesquelles et comme cela, nous pourrions répondre. Et je le dis encore une fois : nous estimons, au travers des documents qui nous sont donnés, la qualité et le travail qui est effectué. Nous donnons des directives sur la politique globale de la Ville.

Une association de loi 1901 est une association qui est pleine et entière. C'est la loi qui l'a voulu. Elle est indépendante de nous. Elle a un corps qui s'appelle un président, un vice-président, un trésorier, un secrétaire général. Ils font des rapports annuels dans leur assemblée générale. Ils ont des activités dans leur assemblée, et il est normal qu'ils nous envoient ces documents. Maintenant, nous ne sommes pas spécialistes de tout, mais quand j'ai affaire à des associations qui s'occupent d'enfants handicapés ou de sport, ou de culture sur la Ville et qu'il y a, comme cet après-midi ou ce matin, sur le lycée, une très belle initiative du lycée qui a été magnifiquement organisée, je m'en réjouis. Cela bénéficie à toute la commune. Donc, notre rôle est de vous donner toutes les informations concernant les montants, et si vous souhaitez aller voir les rapports, n'hésitez pas. Et comme je sais, avec humour, que vous rencontrez souvent les associations – ce qui est logique –, gardez à l'esprit que ces associations aussi ont leur indépendance, ou alors, indiquez-nous clairement que vous souhaitez que nous soyons plus directifs, c'est-à-dire que nous rentrions à l'intérieur du monde associatif pour leur demander ce que nous souhaitons qu'ils fassent. La loi 1901 ne

marche pas comme cela. Cela ne marche pas comme cela, et je ne vous encourage pas à aller sur ce terrain-là.

Bien, sur la question n° 8 rapportée par Monsieur BAUDOIX, qui est contre ? Qui s'abstient ? Un, deux, trois, quatre, cinq. Je vous remercie. Le reste à l'unanimité, et nous le ferons savoir aux associations.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 24

(24 voix « Pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5

(3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL »)

Monsieur le MAIRE. – Nous passons à la question n° 9 avec Monsieur MARCHESI qui n'a plus de voix.

N° 9 – SUBVENTION POUR REMBOURSEMENT DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL MUNICIPAL À DIVERSES ASSOCIATIONS

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

M. Éric MARCHESI. – Je vais essayer quand même. Il s'agit d'une subvention pour remboursement de mise à disposition de personnel municipal à diverses associations.

Monsieur Éric MARCHESI essaie de procéder à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE. – D'accord. Alors, je vais te suppléer.

M. Éric MARCHESI. – Je suis désolé.

Monsieur le MAIRE. – Je vais te suppléer.

Donc, il s'agit d'une subvention pour remboursement de mise à disposition de personnel. Vous savez que la loi nous oblige quand on met à disposition, d'avoir un échange financier. Il est enregistré, vous avez les agents par catégorie sur l'Office de Tourisme, sur Mirasud qui est l'association des commerçants, sur *Mille et une Danses*, sur l'OMS (Office Municipal des Sports) et sur l'Union Sportive de Miramas (USM). Y a-t-il des commentaires ? Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS. – Alors, encore une fois, je vais parler du bilan. C'est pour cela que j'ai posé la question juste avant sur le bilan qualitatif et quantitatif. Je vois qu'à l'OMS, annexe de l'association – c'est donc vous qui nous l'avez fourni – pour les cadres ou les personnes salariées : « non-cadre : 1 ; personnel mis à disposition de l'association : 2 ». Donc, je suppose que ce sont ces deux personnes mises à disposition pour un total de 39 746 euros, plus 36 838 euros. Je suppose que ce sont ces deux-là. Or quand je vois, dans le mandatement de l'OMS, le bilan qui est fourni, un tableau qui est affiché, ce tableau dit : « subvention d'exploitation : 90 000 euros ; charges de fonctionnement administratif : 25 000 euros ; salaire + charges : 65 000 euros ». Alors, sur le mandatement que j'ai là, que vous nous avez fourni, je vois donc « salaire : 65 000 euros, plus 25 000 euros de charges », alors que là, je vois sur la mise à disposition, « 39 000 + 38 000 euros ». Est-ce que cela voudrait dire que la personne de l'OMS, si je tiens compte de ce qui est marqué, « personnel salarié non cadre : 1 », touche 65 000 euros ?

Monsieur le MAIRE. – Mais non !

M. Jacques BAUDOUX. – Monsieur THOMAS, je ne suis pas sûr d'avoir bien tout saisi de ce que vous avez dit là. Vous savez, les mises à disposition sont faites par la Mairie auprès d'associations. C'est le cas à l'OMS, comme à d'autres associations. Elles sont compensées, bien sûr, mais je n'ai pas bien compris.

M. Marc THOMAS. – Alors, c'est très simple. Je vois...

Monsieur le MAIRE. – Attendez, attendez, attendez ! On essaie d'abord de comprendre votre question. Chut ! S'il vous plaît, je vais vous répondre. En fait, si j'ai bien compris, mais j'essaie de me concentrer, si j'ai bien compris, vous avez deux types de salariés à l'OMS. Vous avez les salariés qui sont mis à disposition par la Ville...

M. Marc THOMAS. – Ils sont deux.

Monsieur le MAIRE. – ... et vous avez les salariés embauchés par l'OMS.

M. Marc THOMAS. – Il y en a un.

Monsieur le MAIRE. – Alors, vous l'avez.

M. Marc THOMAS. – Un. D'accord. Donc, c'est bien ce que je dis : cela veut dire que celui qui est à l'OMS, si je tiens compte de ce que vous avez marqué, touche 65 000 euros (salaire, plus charges).

Monsieur le MAIRE. – Dans ce projet, quand payent-ils les vacataires ? C'est dans la masse salariale globale. Il y a les éducateurs pour les vacances et les vacations. Vous savez, les vacations qu'il fallait déclarer à l'URSSAF et qu'ils n'ont eu qu'eux à déclarer à l'URSSAF ? Vous voyez que je n'oublie rien. Vous avez tout cela.

M. Marc THOMAS. – Là, je vois « 90 000 euros, total des produits, total des charges, budget prévisionnel 2017 », et si je tiens compte de tous les tableaux que j'ai sur les

subventions allouées à l'OMS, cela fait 108 000 euros, 129 000 euros, et j'ai des subventions de partout. Or cela n'apparaît pas dans le compte.

M. Jacques BAUDOUX. – Je voudrais apporter une réponse à votre préoccupation. Ce n'est pas la masse salariale qui correspond à un salarié, mais c'est la masse salariale qui correspond à ce salarié, plus les éducateurs qui sont pris et salariés dans le cadre du sport santé, du sport sur ordonnance, et nous travaillons en convention avec les associations. Il y a donc les salaires de plusieurs intervenants et d'éducateurs sportifs.

Monsieur le MAIRE. – D'ailleurs, il y a un « S » à salaires et il y a un « S » à charges. Je pense que s'il y a un « S » à salaires et à charges, cela veut dire qu'ils sont plusieurs, ou alors c'est une faute d'orthographe grossière.

M. Marc THOMAS. – Il y a même deux « L » à salaires.

Monsieur le MAIRE. – Exactement, c'est très vrai ! Merci, Monsieur THOMAS.

M. Gérard GUILLEMONT. – On a là un problème de méthode. La prochaine fois, vous pourrez continuer à poser des questions, mais dites-nous avant avec quels budgets on vient. Ici, on traite des budgets de la Commune. On peut effectivement venir avec les budgets de toutes les associations qui ont déposé leurs comptes, mais il faut le savoir. Je n'ai pas la prétention d'avoir en tête le budget de l'OMS.

M. Marc THOMAS. – D'accord, mais on est sur le budget des subventions. Moi, je vois que dans la question n° 9, deux personnes sont mises à disposition de l'OMS. Alors, concernant ces deux personnes mises à disposition de l'OMS, je pose la question pour savoir par rapport aux autres.

Monsieur le MAIRE. – Oui, mais on vous a répondu, et vous avez raison, s'il y a deux « L » à salaires, c'est vraiment qu'ils sont nombreux. Donc, j'aimerais bien que l'on me corrige la faute d'orthographe. Je vous remercie.

Donc, s'il n'y a pas d'autres questions, je voudrais passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il y a toujours les cinq, et pour le reste, c'est approuvé à l'unanimité.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 28

(28 voix « Pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5

(3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Baatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL »)

N° 10 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE VENTE DES CAVEAUX

Rapporteur : **Mme Marie-Pierre VIAL**

Mme Marie-Pierre VIAL. – Il s'agit de l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2016. Vous avez tous les résultats budgétaires de l'exercice, et je vous demande de les approuver.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE. – On passe à la question n° 10 concernant l'adoption du compte administratif. Je dois sortir.

Monsieur le MAIRE cède la présidence de séance à Monsieur Gérard GUILLEMONT.

N° 11 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE VENTE DES CAVEAUX

Rapporteur : **Mme Marie-Pierre VIAL**

Mme Marie-Pierre VIAL. – Nous avons un réalisé en dépenses de 24 539 euros et en recettes de 24 539 euros. Le solde d'exécution de la section d'investissement s'élève à 41 698 euros, un excédent de financement de la section d'investissement de 41 698 euros. En dépenses:.. Ah, nous avons un problème là ! Il y a un résultat de l'exercice de la section de fonctionnement qui est -1,80 euro, ce qui est très grave. Donc, le résultat de la section de fonctionnement à affecter est de -1,82 euro, ce qui est encore plus grave.

Je vous remercie de bien vouloir voter ce compte administratif 2016.

M. Gérard GUILLEMONT. – Très bien. Après cet exposé détaillé et très complet, est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS. – Non, on approuve totalement le travail effectué par Madame VIAL.

Mme Marie-Pierre VIAL. – Merci bien. À ce sujet...

M. le MAIRE. – Non, pas de déclaration ! Non !

Mme Marie-Pierre VIAL. – À ce sujet, je voudrais remercier – et je pense que vous tous aussi – le travail effectué par Christine ARZENO, Valérie CASULLERAS et aussi tous les employés des Pompes funèbres et du cimetière qui font un excellent travail. J'ai eu affaire à eux récemment et j'ai mesuré à ce moment-là, toute l'aide et le soutien qu'ils sont capables d'apporter à la population. C'est un service – je le redis ! – qui devait disparaître, puisque Monsieur LOPEZ, lors du dernier Conseil Municipal – tu t'en souviens ! – de Monsieur CARLIN, avait dit : « *Je supplie la prochaine personne qui prendra ce service de bien vouloir le maintenir* ». Vraiment, ils font un travail incroyable. Ils ont un courage et ils sont corvéables à merci. C'est un travail très difficile et je voudrais qu'on les remercie tous.

M. le MAIRE. – Très bien, très bien.

Mme Marie-Pierre VIAL. – Merci, Monsieur THOMAS, de m'avoir donné l'occasion de les remercier.

M. Gérard GUILLEMONT. – Bien. Mes chers collègues, je mets ce rapport au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est approuvé à l'unanimité.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 31

(26 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE reprend la Présidence.

Monsieur le MAIRE. – Merci, Madame VIAL et merci, Monsieur THOMAS pour ces mots d'amour que nous aimerions entendre plus souvent.

N° 12 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE VENTE DES CAVEAUX

Rapporteur : **Mme Marie-Pierre VIAL**

Mme Marie-Pierre VIAL procède à la lecture succincte du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 13 – BUDGET PRÉVISIONNEL 2017 DU BUDGET ANNEXE VENTE DES CAVEAUX

Rapporteur : **Mme Marie-Pierre VIAL**

Mme Marie-Pierre VIAL : Nous avons encore, pour l'exercice 2017, un budget prévisionnel qui se définit comme suit. En section d'investissement, nous avons les dépenses à hauteur de 66 698 euros, et *idem* en recettes. En section de fonctionnement, nous avons des dépenses à hauteur de 25 100 euros, et *idem* pour les recettes. Le montant total s'élève à 91 798 euros en dépenses et *idem* en recettes. Je vous invite à voter ce budget prévisionnel.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL

**N° 14 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016 DE LA RÉGIE
SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL**

Rapporteur : **Mme Marie-Pierre VIAL**

Mme Marie-Pierre VIAL. – Donc, c'est, bien sûr comme chaque année, le compte de gestion 2016 qui a été établi par le receveur. On ne peut que constater ce qui a été dit. Pour le résultat à la clôture de l'exercice 2016, nous sommes donc à 117 165,25 euros. C'était pour l'investissement. En fonctionnement, nous sommes à 12 500,13 euros.

Monsieur le MAIRE. – C'est parfait et complet. Merci, Madame VIAL. Y a-t-il des questions particulières ? S'il n'y a pas de question, nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Merci.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Drolte Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE. – Pour la question n° 15, je cède la présidence à Monsieur Gérard GUILLEMONT, deuxième adjoint, parce que je dois sortir sur ce compte administratif.

Monsieur le MAIRE cède la présidence de séance à Monsieur Gérard GUILLEMONT.

M. Gérard GUILLEMONT. – Madame VIAL, c'est à vous. Je donne la parole à Madame VIAL.

**N° 15 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA RÉGIE SERVICE
FUNÉRAIRE MUNICIPAL**

Rapporteur : **Mme Marie-Pierre VIAL**

Mme Marie-Pierre VIAL. – Il s'agit du compte administratif, et là, ce sont nos services que je félicite encore. Donc, en dépenses et en recettes, nous avons un résultat de l'exercice de la section d'investissement de - 486,57 euros, et un résultat du solde d'exécution de la section d'investissement de + 60 844,13 euros. Les restes à réaliser sont de - 36 064,91 euros. En excédent de financement de la section d'investissement, nous avons 24 770,22 euros.

M. Gérard GUILLEMONT. – Est-ce que vous pouvez nous présenter aussi la section de fonctionnement ?

Mme Marie-Pierre VIAL. – Voilà. Donc, on y arrive. Le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement est de + 12 986,70 euros, et le résultat de la section de fonctionnement à affecter est de 56 321,12 euros.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 31

(26 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 16 – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA RÉGIE SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL

Rapporteur : Mme Marie-Pierre VIAL

Mme Marie-Pierre VIAL. – Nous devons nous prononcer sur l'affectation du résultat du compte administratif d'exploitation, et l'affecter en section d'investissement, ou bien le reporter sur la section d'exploitation, ou le cas échéant, le reverser à la collectivité locale de rattachement.

M. Gérard GUILLEMONT. – Donc, quel est votre choix ?

Madame Marie-Pierre VIAL poursuit la lecture du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 17 – VOTE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2017 – BUDGET SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL

Rapporteur : Mme Marie-Pierre VIAL

Mme Marie-Pierre VIAL. – Il s'agit donc du budget prévisionnel 2017 qui s'équilibre en dépenses et recettes selon le tableau. En section d'investissement, en dépenses, nous avons prévu 74 963 euros, en recettes, *idem*. En section de fonctionnement, nous avons prévu 318 500 euros, *idem* pour les recettes. Le montant total s'élève à 393 463 euros en dépenses, et 393 463 euros en recettes. Nous l'avons présenté aux membres du Conseil d'exploitation.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N° 18 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Mme Fadela AÛUMMEUR

Mme Fadala AOUMMEUR procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE. – Je précise, Madame AOUMMEUR, parce que vous êtes humble, qu'il y a un très beau travail qui a été effectué avec Bouches-du-Rhône Tourisme, MacArthurGlen et la Ville de Miramas. Nous allons signer ensemble un protocole d'accord pour l'accueil au Village de Marques et la présence d'une personne salariées chez nous qui pourra informer toutes les personnes, et notamment les étrangers, qui deviendront des atouts de notre commune. Nous le faisons en bonne intelligence avec la ville de Salon-de-Provence, mais aussi toutes les communes qui le souhaitent. Bouches-du-Rhône Tourisme va donc être présent à l'entrée du Village de Marques pour informer l'ensemble des touristes qui viennent et qui viendront sur notre ville. Merci, Madame AOUMMEUR, du travail effectué.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 19 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 13 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNÉE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE. – Nous avons la joie, d'avoir un peu augmenté cette subvention permettant à nos agents de pouvoir bénéficier d'un certain nombre d'avantages dans les œuvres sociales qu'ils animent.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS

N° 20 – MANDATEMENT D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DONNÉ À L'ASSOCIATION OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION POUR L'EXERCICE 2017 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

M. Jacques BAUDOUX. – Il s'agit d'approuver la convention d'objectifs entre la commune et l'association Office Municipal des Sports pour l'exercice 2017, et ce dans le cadre d'un mandat d'intérêt général qui est donné à cette association. Donc, vous avez un dossier complet qui nous rappelle les sommes attribuées pour le fonctionnement de l'OMS. Pour le fonctionnement général de l'association, 90 000 euros, pour la formation des intervenants sportifs des associations sportives miramasséennes, 10 000 euros, pour la mise à disposition de minibus aux associations sportives, 10 000 euros, pour l'Unité de Formation des Apprentis, 20 000 euros et pour le projet Sport/Santé, 5 000 euros, ce qui nous donne un budget de 135 000 euros. Je vous demande donc d'approuver ce mandat d'intérêt général et donner à Monsieur le Maire l'autorisation de le signer.

Monsieur le MAIRE. – Y a-t-il des questions ? Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS. – Alors, je reviens à la fameuse mise à disposition du personnel. On a dit qu'il y en avait un de 39 000 euros et un autre de 38 000 euros. Vous m'avez fait remarquer qu'il y en avait deux. Oui, il y en a deux, ce qui fait un total de 74 000 euros et des brouilles, et dans le mandatement tel qu'il est écrit dessous, je vois : « *cette mise à disposition est évaluée à 59 304 euros* ». Concernant les chiffres, je suis désolé, mais il y a un petit souci dessus.

Monsieur le MAIRE. – Oui, mais je pense que vous n'avez pas tout lu. Quelle est la réponse, Madame MERLE ?

Mme Cécile MERLE. – Les chiffres qui sont cités de 59 000 euros sont relatifs à l'année 2016. Donc, c'est du réalisé.

M. Marc THOMAS. – Merci, Madame MERLE. Alors, on va dire que ce sont 59 304 euros pour 2016 et 74 000 euros pour 2017.

Monsieur le MAIRE. – C'est cela.

M. Marc THOMAS. – C'est une belle augmentation. Je vous remercie.

Monsieur le MAIRE. – De rien. Bien, y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, je me permettrai de rappeler, Monsieur BAUDOUX que concernant le

problème de l'OMS, puisque c'est souvent agité, je lis : « *il serait utile de souligner que l'administration fiscale ne doit pas être confondue avec l'URSSAF [je vous remercie de cette information, Maître TEISSIER] et que la commune n'a pas à enquêter sur une association indépendante* », mais à veiller à ce que les subventions évidemment, arrivent et soient utilisées pour l'objet prévu. Il n'est d'ailleurs écrit dans aucun texte qu'une association ayant fait l'objet d'un redressement sur les cotisations sociales doit être privée de subventions.

Je rappellerai, comme je l'ai dit (et d'ailleurs, c'est une demande, Monsieur BAUDOUX pour que l'OMS puisse informer certains qui se posent encore des questions sur la situation), que l'OMS n'a pas été la seule association dans le département où l'URSSAF a décidé, sur des conventions qu'ils avaient entre associations sportives, de les requalifier en termes de salaire. Ils devaient donc payer la partie des salaires qu'ils n'avaient pas payée. Ce serait bien qu'effectivement, l'OMS, avec vous, puisse informer tous ceux qui le voudront dans une réunion ou à l'assemblée générale de l'OMS. Nous indiquerons cela à nos amis.

M. Jacques BAUDOUX – Très bien. C'est une clarification qui est nécessaire.

M. le MAIRE – Bien. Je passe donc au vote. Qui est contre ? Trois. Vous leur direz à l'assemblée générale. Qui s'abstient ? Deux. Le reste à l'unanimité.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 28

(28 voix « Pour Miramas »)

CONTRE : 3

(3 voix « Droite Nationale »)

ABSTENTIONS : 2

(1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL »)

N° 21 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION SPORTIVE TENNIS DE TABLE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

M. Jacques BAUDOUX – Je pense que là, il n'y a pas de souci. Monsieur THOMAS aime le tennis de table, nous le savons tous, et il fait bien d'ailleurs, parce

qu'il leur apporte son soutien. Il s'agit de la convention d'objectifs dans le cadre des associations qui dépassent le seuil de subvention de 23 000 euros. Le Tennis de table fait partie de celles-là, et nous vous demandons d'approuver cette convention d'objectifs dans le cadre de sa situation réglementaire.

Monsieur le MAIRE. – Très bien. Y a-t-il des questions sur le ping-pong ? Ah ! Monsieur THOMAS. Je sais que vous vous intéressez aux athlètes de haut niveau.

M. Marc THOMAS. – Voilà, j'allais rebondir dessus, parce que vous dites que je les soutiens.

Monsieur le MAIRE. – Comme moi !

M. Marc THOMAS. – Justement, il faut quand même rappeler qu'ils sont champions de France en Pro B. C'est quand même le club le plus titré sur Miramas. Ils ont quand même un champion du monde à bord. Il s'agit de Monsieur DURAND pour ne pas le citer. Donc, quand vous parlez de politique du sport ou de quoi que ce soit, il faudrait peut-être penser justement à le soutenir.

M. Ange POGGI. – Mais on le soutient !

M. Marc THOMAS. – D'accord.

Monsieur le MAIRE. – C'est dommage que votre phrase fût arrêtée par votre collègue Ange POGGI, mais est-ce que soutenir, cela veut dire que l'on donne plus d'argent ? Est-ce cela ?

M. Marc THOMAS. – Tout au moins ne pas l'asphyxier.

Monsieur le MAIRE. – Non, mais nous les soutenons. C'est d'ailleurs l'une des subventions importantes. Si vous voulez que l'on donne plus d'argent, il faut me le dire au moment du budget, et moi, je vous le dis : bien sûr que nous les soutenons, et bien sûr que nous reconnaissons le travail qu'ils font. D'ailleurs, ils nous ont accompagnés dans cette évolution, parce que nous leur avons demandé de travailler beaucoup dans les écoles, ce qui fut fait et ce qui n'était pas le cas au départ. Ils l'ont fait, ils ont bien progressé, j'y suis allé plusieurs fois. Je ne vous y ai pas vu, mais j'y étais. Ils vous le diront. J'ai constaté effectivement l'intervention des joueurs de haut niveau auprès d'enfants. Je m'en suis réjoui et je suis heureux qu'ils soient champions de France. La seule difficulté que l'on a, c'est que quand on est champion de France, bien évidemment, les déplacements deviennent de plus en plus grands, et la question que l'on se posait tous, c'est, à un moment donné : pouvons-nous supporter financièrement ce genre de choses ? Parce qu'au bout d'un moment, on va être en difficulté si tous les clubs deviennent champions de France, puisque le budget de la Commune n'est pas forcément extensible.

Ceci étant dit, peut-être vous le diront-ils, mais je crois, en tout cas le Maire de Miramas a toujours été à leur côté, y compris quand il fallait les aider à essayer d'obtenir des

sponsors qui sont aussi une façon de pouvoir étayer le haut niveau. Vous savez, le haut niveau, c'est à la fois des subventions publiques et en même temps, des sponsors. C'est vrai que dans le tennis de table, les sponsors, il n'y en a pas énormément, ce n'est pas comme au foot où tout le monde veut avoir sa pancarte. Mais ceci étant dit, Monsieur BAUDOUX et Monsieur PARDIES, vous êtes attentifs à leur évolution.

M. Jacques BAUDOUX. – Monsieur le Maire, on peut ajouter une chose, quant à l'aide que nous apportons au tennis de table. On a échangé tout à l'heure avec Monsieur THOMAS sur les avantages en nature accordés aux associations, et nous les mettons en valeur comme nous le demande la loi dans le cadre du compte administratif. Pour le tennis de table, on ne peut effectivement pas les suivre dans leur course vers des titres. Malheureusement, comme Monsieur le Maire le disait, on ne pourra pas suivre tout le monde comme cela et le club de tennis de table devrait réfléchir à son budget de fonctionnement et à ses ambitions par rapport aux moyens dont il dispose aujourd'hui. Mais les avantages en nature se traduisent aussi par des prêts de matériel, de la logistique, de petits travaux au stade des Molières où ils sont implantés, de façon à ce qu'ils puissent valoriser leur image et également tout au long de l'année. Et cela fait aussi partie des choses, des aides que nous apportons, au-delà de l'argent que nous ne pourrions pas donner au niveau qu'ils avaient à la grande époque où il y avait un Conseil général généreux, ce qui n'est plus le cas, à la grande époque où il y avait un SAN généreux, ce qui n'est plus le cas. Et malheureusement, nous les aiderons quand même sous toutes les formes possibles.

Monsieur le MAIRE. – Très bien. Monsieur THOMAS, une intervention encore.

M. Marc THOMAS. – Oui, vous avez dit, Monsieur le Maire, que vous les aviez aidés dans la recherche de sponsors.

Monsieur le MAIRE. – Ouf.

M. Marc THOMAS. – Est-ce que vous avez obtenu des sponsors ?

Monsieur le MAIRE. – Attendez, je ne vais pas aller en prison, Monsieur THOMAS. La recherche de sponsors, c'est le fait qu'il m'arrive de croiser des chefs d'entreprise à qui je dis « vous savez, il y a de très belles associations. Moi, je ne souhaite pas acheter des costumes, je ne souhaite pas avoir des frais de représentation sur ma ville, mais par contre, il y a des associations sportives, essayez de les aider ». Voilà ce que je fais, et d'ailleurs, ils le savent très bien. Donc, je continuerai à le faire. Après, je ne suis pas non plus derrière chaque chef d'entreprise. Vous savez, j'ai écrit il y a peu de temps aux chefs d'entreprise de la Ville, et beaucoup aident. Il y a aussi les commerçants, et puis il y a aussi des chefs d'entreprise qui « filent » beaucoup sur la taxe professionnelle du LP (lycée professionnel) des Alpilles, du lycée Cocteau ou du lycée Fontlongue. Donc, ils font déjà beaucoup de choses, mais effectivement, je leur dis toujours que pour des questions de

défiscalisation, car ils peuvent défiscaliser les aides dans le domaine culturel ou dans le domaine sportif, je les encourage bien sûr à aider les minots de nos associations sportives et culturelles, pour essayer d'obtenir des moyens. Mais je ne peux pas non plus faire plus.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 22 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION CENTRE SOCIOCULTUREL JEAN GIONO – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU À SON REPRÉSENTANT DE SIGNER

Rapporteur : M. Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE, – Il s'agit de la convention d'objectifs et de moyens entre nous, puisque vous savez que dans son article 3 « Concours financier », il convient d'établir un avenant.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 23 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE LA PASSERELLE – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU À SON REPRÉSENTANT DE SIGNER

Rapporteur : M. Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE. – Il s'agit là de l'association du Centre Social La Passerelle à La Carraire et il s'agit de la même convention sur les concours financiers. Il convient donc de faire cette convention d'objectifs et de moyens.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

Monsieur le MAIRE. – Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS. – Non, non, il y a des abstentions.

Monsieur le MAIRE. – Est-ce pour La Carraire ?

M. Marc THOMAS. – Non, non, pour La Passerelle.

Monsieur le MAIRE. – Donc, c'est La Carraire. Vous votez pour Giono, mais pas pour La Carraire. D'accord, vous vous abstenez sur La Carraire.

M. Marc THOMAS. – Non, pour La Passerelle.

Monsieur le MAIRE. – La Passerelle, c'est le quartier de La Carraire. C'est le nouveau nom du Centre social.

M. Marc THOMAS. – D'accord.

Monsieur le MAIRE. – D'ailleurs, pendant que j'y suis, Monsieur Jerry GRUAT, vous saluerez de ma part, je n'ai pas eu le temps de le faire, et vous appellerez sa directrice pour qu'elle se rétablisse évidemment dans les meilleures conditions de son problème de santé.

Bien. Nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 29

(27 voix « Pour Miramas » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

(3 voix « Droite Nationale »)

N° 24 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNÉE ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jacques BAUDOIX

M. Jacques BAUDOIX. – Il s'agit d'une convention entre la Ville et les associations, pour que cette association puisse bénéficier d'une subvention de plus de

23 000 euros. Donc, il faut approuver la convention d'objectifs et de moyens signée entre la commune et l'association USM.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 25 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNÉE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET LE CENTRE SOCIAL ALBERT SCHWEITZER – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT DE SIGNER

Rapporteur : M. GRUAT

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 26 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET LA FÉDÉRATION DES ADMR DES BOUCHES-DU-RHÔNE POUR L'EXERCICE 2017 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Anne-Marie CHAYOT

Mme Anne-Marie CHAYOT. – Cette subvention versée à la Fédération des ADMR des Bouches-du-Rhône pour le fonctionnement de MAC Camin pour 96 000 euros et le fonctionnement de la microcrèche La Maille pour 77 300 euros. C'est une reconduction.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 27 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNÉE ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION TENNIS CLUB MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jérémie PARDIES

M. Jérémie PARDIES procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE. – Monsieur THOMAS, vous avez une question.

M. Marc THOMAS. – Non, je voudrais juste signaler que le Tennis Club est l'une des rares associations où dans la convention, on voit qu'il est marqué « demande sous forme d'une subvention de fonctionnement d'un montant de [...] » et c'est l'une des rares, voire la seule, où il n'est pas fait mention d'une subvention exceptionnelle. Voilà, elle ne demande pas de subvention exceptionnelle. C'est tellement rare qu'il faut la citer.

Monsieur le MAIRE. – Très bien. S'ils font des cours et qu'ils gagnent des compétitions, nous verrons apparaître des demandes de subventions exceptionnelles, surtout s'ils montent en première division. Je connais bien le tennis, il n'y a pas de première division.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 28 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNÉE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION GYMNASTIQUE CLUB DE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

M. Jacques BAUDOUX procède à la lecture du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 29 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNÉE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION MIRAMAS HANDBALL OUEST PROVENCE – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jérémie PARDIES

M. Jérémie PARDIES procède à la lecture du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE cède la présidence de séance à Monsieur Gérard GUILLEMONT.

N° 30 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION MJC-MPT – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU À SON REPRÉSENTANT DE SIGNER

Rapporteur : M. Jerry GRUAT

M. Jerry GRUAT poursuit la lecture du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 31

(26 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 31 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 7 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNÉE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION ATHLETIC CLUB MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

M. Jacques BAUDOUX procède à la lecture du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 32 – APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION « NUITS MÉTIS » – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : **Mme Paulette ARNAUD**

Mme Paulette ARNAUD. – Il s'agit effectivement de la convention entre la Ville et l'association « Nuits Médis » qui nous permet d'organiser le Festival chaque année entre les 21 et 24 juin dans un temps fort, la *Fête de la Musique*. Ce festival se construit aussi en cours d'année avec « les Instants Médis » et un travail avec les scolaires, avec les centres sociaux, avec la MJC. Donc, la convention prévoit de donner le complément de versement aux 40 000 euros que l'on a déjà donnés, pour un total de 120 000 euros, pour organiser la fête du Festival. Il y a également 1 425 euros qui permettent le fonctionnement de l'association. Donc, voilà.

Monsieur le MAIRE. – Est-ce que vous avez des chanteurs, des groupes qui arrivent ? Parce que là, moi, je n'y comprends rien.

Mme Paulette ARNAUD. – Oui. Il y a trois jours et il y a des choses nouvelles cette année, aussi.

Monsieur le MAIRE. – C'est un très beau festival.

Mme Paulette ARNAUD. – On va voir cela.

Monsieur le MAIRE. – C'est l'un des derniers festivals gratuits, Madame, sur la région Provence Côtes d'Azur.

Mme Paulette ARNAUD. – Oui, c'est gratuit.

Monsieur le MAIRE. – S'il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Un, deux, trois, quatre.

M. Ange POGGI. – On est contre.

Monsieur le MAIRE. – Est-ce que vous êtes contre ? Si je vous vois là-bas... Bien. Et il y a deux abstentions. Merci pour l'abstention.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 28

(28 voix « Pour Miramas »)

CONTRE : 3

(3 voix « Droite Nationale »)

ABSTENTIONS : 2

(1 voix « **Beatrix ESPALLARDO** » + 1 voix « **Hervé REBOUL** »)

M. Ange POGGI. – Chaque année, vous allez nous le dire ?

Monsieur le MAIRE. – Oui, si je ne vous vois pas.

M. Ange POGGI. – On n'y va pas.

Monsieur le MAIRE. – Vous avez tort. Il n'y a que des jeunes, c'est super bien. Ils sont heureux, nos habitants. Il fait beau, quand il ne fait pas de vent. C'est magnifique. En plus, cette année, il y aura plein de surprises sur le lac.

Mme Paulette ARNAUD. – Il y aura des surprises sur l'eau. C'est pour cela que cela peut être intéressant, quand même.

Monsieur le MAIRE. – Madame ARNAUD a préparé cela de main de maître. S'il n'y a pas d'autres questions, nous pouvons passer au vote.

Monsieur THOMAS, vous voulez intervenir.

M. Marc THOMAS. – Oui, on vote contre, mais si vous vouliez que l'on rentre dans les détails, on pourrait parler du plan de redressement comptable supérieur à douze mois et des frais de fonctionnement. On pourrait parler de tout cela, mais comme je n'ai pas envie de rentrer dans le détail, on préfère voter contre. C'est tout.

Monsieur le MAIRE. – D'accord. Je n'ai pas compris ce que vous dites, mais cela doit être important. Je m'en excuse auprès de vous.

M. Marc THOMAS. – Regardez les bilans !

Monsieur le MAIRE. – Concernant le redressement comptable, qu'est-ce que c'est encore ? Est-ce Internet ? D'accord. Je vous conseille d'aller les voir, parce que c'est l'une des associations qui est contrôlée par le Conseil général et ils sont toujours au vert. Vous savez que le Conseil général est tenu par des membres de la Droite nationale aussi, j'imagine.

M. Marc THOMAS. – Regardez simplement les documents que vous donnez !

Monsieur le MAIRE. – Très bien, nous le leur dirons.

N° 33 – APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION « LA TERRA DE MIRAMARIS » – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Mme Paulette ARNAUD

Mme Paulette ARNAUD. – Il s'agit encore d'événementiel. C'est sur Miramas-le-Vieux. C'est une convention avec l'association « La Terra de Miramaris » qui est là depuis 2013 et qui nous organise des fêtes médiévales à Miramas-le-Vieux, et qui, cette année, va

plus exploiter son angle sur Miramas à travers le temps, puisque l'on ira jusqu'au 16^e siècle. Il y aura des jeux sportifs à découvrir, notamment la soule qui est en train de se monter.

Monsieur le MAIRE. – Oui ! Je vous encourage à venir à la soule, en face.

Mme Paulette ARNAUD. – Voilà. C'est du rugby du 16^{ème} siècle.

Monsieur le MAIRE. – C'est plus violent que le rugby. On va se mettre à la soule cet été, et vous y serez, Monsieur POGGI, vous qui êtes toujours en forme.

Mme Paulette ARNAUD. – Le montant est reconduit.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 34 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES MESURES DE CARTE SCOLAIRE DU 1ER DEGRÉ ARRÊTÉES PAR L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE, DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE, POUR LA RENTRÉE 2017

Rapporteur : Mme Monique TRINQUET

Mme Monique TRINQUET procède à la lecture succincte du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

RESSOURCES HUMAINES

N° 35 – RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Rapporteur : **Mme Mireille MIZOULE**

Mme Mireille MIZOULE. – Il s'agit d'une information sur la politique en matière d'égalité femmes-hommes au sein de la Collectivité. L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel. Depuis le 1^{er} janvier, les communes et établissements doivent présenter le rapport annuel, donc le rapport en annexe que vous avez dans votre dossier. Je ne vais pas vous le lire page par page, ou tableau par tableau, parce que c'est trop long.

Madame Mireille MIZOULE poursuit la lecture succincte du rapport.

Mme Mireille MIZOULE. – Le nombre de femmes cadres A est supérieur à celui des hommes. Par contre, j'ai noté un « truc » intéressant. Dans les cadres B, il y a beaucoup, beaucoup plus de femmes que d'hommes qui demandent des formations. Attention, messieurs !

Monsieur le MAIRE. – On a compris cela, parce que si l'on regarde bien les tableaux, Madame MIZOULE – et d'ailleurs, cela se voit autour de moi –, il y a plus de femmes qui ont des responsabilités dans la ville de Miramas qu'ailleurs, et pas simplement à certains postes. Je vois qu'il y a des postes très importants pris par des femmes aujourd'hui. Et j'ai eu une demande du Directeur des Sports pour essayer de monter une association de défense, mais ce n'est pas d'actualité. Avec Monsieur RICARD, on veut monter une association de défense des hommes à la ville de Miramas.

Mme Mireille MIZOULE. – C'est-à-dire qu'il bascule d'un poste 100 % masculin à un poste 100 % féminin.

Monsieur le MAIRE. – Oui. Oui, oui, on a vu.

Bien ! Je vous remercie de ce rapport. Y a-t-il des questions ? C'est une question importante et je suis heureux que nous soyons bien au-dessus de certains critères.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 37 – DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES CONTRATS AIDÉS AU SEIN DES ASSOCIATIONS GP SPORT ET UNION SPORTIVE MIRAMAS

Rapporteur : **Mme Laëtitia DEFFOBIS**

Mme Laëtitia DEFFOBIS. – On va évoquer le dispositif d'accompagnement des contrats aidés au sein des associations. C'est un dispositif que nous avons mis en place maintenant depuis 2009 et qui vise à favoriser l'accès et le retour à l'emploi durable, via les contrats aidés.

Par une délibération de 2011, nous avons intégré les emplois d'avenir, nous avons fait cette convention pour justement rallonger la durée à trois ans, pour se caler sur les emplois d'avenir. Donc, vous connaissez le dispositif, mais je vous le rappelle d'une manière assez brève. Il s'adresse aux personnes sans emploi, qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles, et à qui on peut proposer un CDD d'une durée minimum de six mois, qui peut aller du coup jusqu'à trois ans lorsqu'il est sur un emploi d'avenir, avec une durée hebdomadaire de temps de travail qui démarre à 20 heures et qui peut aller jusqu'à un temps plein. La rémunération se fait sur la base du SMIC, avec bien évidemment – et c'est tout l'intérêt de ce dispositif – des dispositifs de formation qui sont mis en place pour ces personnes qui sont recrutées. Elles ne sont pas recrutées sur la commune, mais elles le sont dans le tissu associatif, et c'est tout l'intérêt de ce dispositif que nous avons mis en place, puisque l'État, bien évidemment, abonde ce dispositif d'accompagnement, mais la collectivité vient prendre en charge la partie qui n'est pas prise en charge par l'État.

Il s'agit, pour la première délibération, de revenir sur l'année 2016, et d'acter l'accompagnement qui a eu lieu sur l'année 2016. Cet accompagnement a concerné deux associations, l'Union Sportive de Miramas pour cinq emplois aidés pour un montant de 13 772,84 euros, et l'association GP Sport pour deux emplois aidés pour un montant de 3 717,37 euros.

Il s'agit donc d'approuver le principe de l'attribution de ces subventions pour l'année 2016 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

Monsieur le MAIRE. – Merci pour le travail effectué. Bien évidemment, nous reviendrons ensemble pour afficher un certain nombre de réussites que vous avez obtenues avec l'ensemble des services concernant les recrutements dans un certain Village de Marques, puisque j'ai entendu là encore des choses assez incroyables.

Donc, sur cette question, qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE. – Je reviens à la question antérieure que je n'avais pas dans mon dossier, il s'agit de la modification du tableau des effectifs. C'est parce que nous avons eu une CAP (Commission Administrative Paritaire).

N° 36 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur Éric MARCHESI

Monsieur le MAIRE. – Donc, vous avez l'ensemble des postes qui ont été validées lors de la CAP. Comme vous le savez, il s'agit du déroulement de carrière de nos agents.

Y a-t-il des questions sur la question n° 36 concernant la modification du tableau des effectifs ? Pas de question, nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Merci pour les salariés.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 38 – PLAN D'ACTION DE RELANCE DES MESURES POUR L'EMPLOI – MISE EN PLACE DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES CONTRATS AIDES ASSOCIATIFS

– CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT À L'EMPLOI ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : **Mme Laëtizia DEFFOBIS**

Mme Laëtizia DEFFOBIS. – On est sur le même dispositif d'accompagnement, mais comme le dispositif arrive à son terme, il convient tout simplement de le renouveler. Je ne reviens pas sur le dispositif, parce que je l'ai évoqué sur la délibération précédente. Donc, il s'agit juste d'approuver le principe d'attribution des subventions correspondantes à compter de l'exercice 2017 cette fois-ci, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération ainsi que les conventions et avenants, convention que vous avez jointe à la délibération entre la Ville et les associations miramasséennes qui sont concernées.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POLITIQUE VILLE

N° 39 – POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMMATION 2017 – FONCTIONNEMENT

Rapporteur : **Mme Martine ARFI**

Mme Martine ARFI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE. – Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je précise, Madame, pour conclure que la ville maintient son aide, mais que ce n'est pas le cas pour toutes les institutions, ce que nous regrettons. Mais la ville, elle, continue avec une grosse partie dans les tableaux que vous voyez, sur la partie économie et emploi, puisque nous sommes ceux qui, je crois, sur le territoire, en font le plus sur cette question.

Bien. Pas de question, je passe au vote. Qui est contre ? Pardon, Monsieur THOMAS, je ne vous ai pas vu.

M. Marc THOMAS. – Non, mais c'est comme d'habitude !

Réactions de la salle.

Je dirai simplement qu'il y a beaucoup d'associations qui ont quasiment le même objet et je suis encore une fois étonné de voir que c'est quasiment la même chose à chaque fois.

Monsieur le MAIRE. – Lesquelles ?

M. Marc THOMAS. – Le contrat d'insertion, l'Escale, l'aide... C'est beaucoup axé sur l'aide, l'accompagnement scolaire, la réinsertion. C'est quasiment le même objet sur beaucoup d'associations.

Monsieur le MAIRE. – Ce ne sont pas les mêmes actions, n'est-ce pas, Madame ARFI ? Ce ne sont pas les mêmes actions, ce ne sont pas les mêmes porteurs, mais je suis heureux que vous voyiez qu'effectivement l'on fait beaucoup pour l'insertion, pour relancer les gens vers l'emploi, pour l'activité, pour la citoyenneté, pour les valeurs républicaines. Tout cela, ce sont des choses qui sont dans ce contrat, et je rappelle à tous ceux qui ne le savent pas, que ce contrat de ville est signé par l'État, la Région, le Département, la Métropole, la Ville et je dois en oublier. C'est aussi signé par l'Éducation nationale à travers le Conseil de Territoire. C'est la Métropole.

Bien. Est-ce que je peux passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux.

Mme Marie-Pierre VIAL. – Trois.

Monsieur le MAIRE. – Trois. Merci, Madame VIAL. Pour le reste, à l'unanimité. Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 27

(25 voix « Pour Miramas » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

(3 voix « Droite Nationale »)

ENVIRONNEMENT

N° 40 – PARTICIPATION AU PROJET LIFE INTEGRE DÉCHETS PORTE PAR LA RÉGION PACA – DEMANDE DE SUBVENTIONS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Mme Géraldine BUTI

Mme Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.

Mme Géraldine BUTI. – Ces quatre actions seront subventionnées par l'Europe et l'ADEME à hauteur moyenne de 60 %, et nous essaierons de réduire le reste à charge de la commune en allant chercher d'autres participations financières autant privées que publiques. Vous avez en annexe le détail technique et financier de chaque action.

Monsieur le MAIRE. – C'est une très, très belle organisation. Je tiens à vous dire d'ailleurs, mesdames et messieurs, mes chers collègues, que ce matin, au Conseil Métropolitain, je suis intervenu sur l'agenda économique proposé par la Métropole, et dans cet agenda, au moment de mon intervention, j'ai posé la question du développement économique et de l'emploi à travers ce projet LIFE, et un projet notamment plus large qui est celui de la réduction des déchets, et notamment de l'économie circulaire. Je fus d'ailleurs entendu par tous, et j'ai été très étonné de voir que beaucoup de maires sont venus me voir en pensant que ce genre de proposition était intéressant pour l'avenir sur nos territoires.

J'ai d'ailleurs entendu – c'est bien dommage pour moi – un peu tard, qu'un grand opérateur est en train d'installer une entreprise de recyclage, qui est Véolia, d'après ce que j'ai entendu ce matin, mais peut-être pas sur notre territoire. S'ils n'ont pas encore choisi la ville, mettez-vous en chasse. Cela représente beaucoup d'emplois et beaucoup d'activités, et cela permettra aussi de consommer moins de déchets, ce qui est excellent pour la nature et l'environnement.

En l'absence de commentaires, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE. – Question n° 41. Monsieur HIGLI. Monsieur HIGLI, comment ne pas vous féliciter d'avoir roulé derrière la DR sur cette déviation ? Vous fûtes le premier, m'a-t-on dit. Je vous ai vu en photo. Vous avez roulé sur cette déviation, mais je dois l'avouer, cela fait six fois maintenant que je la prends pour voir si tout va bien. Cela amuse tout le monde, mais moi, je suis tellement content. Je suis comme un gamin ! Les choses se sont faites. Je voulais donc vous remercier et remercier tous les services.

M. Daniel HIGLI. – On a fait la même chose en revenant du Conseil de Territoire avec Jean GUILLON. On s'est dit « *cette fois, on l'essaye* » et quand on est arrivé au bout, on s'est dit « *on y retourne* ».

Monsieur le MAIRE. – *Rires.* Allez-y !

URBANISME

N° 41 – APPROBATION DE LA DÉNOMINATION ET DE LA PROLONGATION DE VOIES – ZAC DE LA PÉRONNE

Rapporteur : **M. Daniel HIGLI**

M. Daniel HIGLI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE. – Y a-t-il des questions ? Je crois que ces travaux ont été une belle réussite. C'est magnifique et c'est peu consommateur d'eau.

M. Daniel HIGLI. – Cela a été très bien suivi par les services, notamment par Bernard CHAYOT. Souvent, il était sur le terrain.

Monsieur le MAIRE. – Cela a été très bien suivi, bravo. C'était aussi magnifique. J'en profite évidemment pour vérifier une chose : normalement, vous avez tous reçu un email envoyé par spam – ne me demandez pas ce que c'est – pour l'inauguration du Village de Marques. On a invité toute la ville. Je ne l'ai pas vu, parce qu'un spam, cela ne se voit pas.

Brouhaha.

Un intervenant. – Ce n'est pas un spam, parce qu'un spam, c'est un courrier indésirable.

Une intervenante. – L'invitation est souvent passée dans les spams.

Monsieur le MAIRE. – Ah ! Pour l'invitation, quand vous ne connaissez pas, vous renvoyez dans les spams. C'est un « truc » qui s'ouvre et qui a dû être envoyé par McArthurGlen. Je vous donne quand même la date, parce que l'on vous connaît. Ce sera donc le jeudi 13 avril à 9 heures 30. Ensuite, je vous conseille de laisser vos cartes bleues à la maison. Je pense que ce n'est pas nécessaire le premier jour. Vous pouvez faire un tour, regarder les prix, négocier à la baisse. Non, mais pour les hommes, c'est pareil. Ne vous laissez pas prendre par l'émotion. Par contre, je vous conseille de vous y promener, parce que je crois que là aussi, on a fait une belle réussite et je les remercie.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 42 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DES LIMITES D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : M. Daniel HIGLI

M. Daniel HIGLI procède à la lecture du rapport.

M. Daniel HIGLI. – C'est la suite de ce que l'on vient de dire. C'est la phase de modification des limites d'agglomération, puisque le rond-point a été rétrocedé à la commune. Donc, on recule de quelques mètres.

M. Hervé REBOUL. – On recule les panneaux d'entrée d'agglomération.

M. Daniel HIGLI. – C'est cela.

Monsieur le MAIRE. – Cela a été fait, d'ailleurs. Cela a été fait. J'ai encore vu un camion entrer. Cela tombe bien. Vous me préparez l'arrêté qui va avec. C'est interdit pour tous les camions, sauf pour les livraisons. Pour tous les autres, c'est interdit. **Mettez-moi 6 000 euros d'amende** ou un « truc » comme cela. Ce n'est pas légal, mais...

M. Gérard GUILLEMONT. – Il y a aussi des Miramassèens...

Monsieur le MAIRE. – « Sauf desserte locale », cela s'appelle.

M. Gérard GUILLEMONT. – Il y a des gens qui rentrent à leur domicile avec leur camion.

Monsieur le MAIRE. – Oui, mais c'est de la desserte locale. Il y a texte précis, mais il faut me le préparer. Je me souviens de gens qui habitent à Chanégrive ou aux Demeures des Molières. Ils m'en ont parlé depuis des années. Je veux leur renvoyer avec un petit mot, parce qu'ils l'attendaient depuis longtemps, et maintenant, on va pouvoir le faire, puisque l'État m'a envoyé un courrier me disant qu'il me rétrocedait maintenant le boulevard du 8 mai. Donc, il faut le faire. Excusez-moi, j'en profite. Il restera à traiter la question du radar de feu rouge qui appartient à l'État, dont on n'a pas de nouvelle non plus d'ailleurs. S'ils peuvent nous le laisser pour avoir l'argent pour la Ville, je suis preneur.

Sur la question n° 42 concernant les limites de l'agglomération, y a-t-il des questions ? Pas de question, nous pouvons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 43 – APPROBATION DE LA DÉNOMINATION D'UNE VOIE – IMPASSE DES MÉLIAS

Rapporteur : M. Daniel HIGLI

M. Daniel HIGLI. – Il s'agit de la demande de dénomination d'une voie qui n'a pas de nom jusqu'à présent. C'est la rue des Cyprès qui fait comme une courbe. Il y a un petit bout d'impasse où l'habitant n'est pas alimenté par La Poste. Donc, il l'a demandé. On s'est mis d'accord avec eux et avec le Conseil de Quartier. Pourquoi l'impasse des Mélias ? Le mélia est le nom du seul arbre qu'il y a dans cette impasse.

Monsieur le MAIRE. – Il n'y en a qu'un.

M. Daniel HIGLI. – Donc, tout le monde est d'accord pour l'appeler « impasse des Mélias ».

Mme Marie-Pierre VIAL. – Pourquoi l'appeler impasse « des » Mélias ?

Monsieur le MAIRE. – Parce que l'on veut qu'il en pousse d'autres. Cela s'appelle « les mélias ». Il n'y en a qu'un, vous ne pouvez pas vous tromper.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 44 – ABRÉGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 12-2015 DU 12 FÉVRIER 2015
AFFÉRENTE À LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE PASSÉE AVEC
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**

Rapporteur : M. Jean GUILLON

M. Jean GUILLON. – Il s'agit de l'abrogation d'une convention que nous avons passée avec l'EPF (Établissement Public Foncier) PACA et en fait, on va repasser une convention avec l'EPF, la Ville et la Métropole. C'est pour les acquisitions que nous faisons dans le cadre du quartier de la gare, de la place Jourdan. Il y a une différence essentielle. Vous savez que lorsqu'au bout de cinq ou six ans, si on n'a rien fait des biens que l'on a achetés, on doit les racheter. La différence essentielle est qu'avec cette convention, c'est la Métropole qui sera chargée de...

Monsieur le MAIRE. – Nous avons voté à la Métropole ce matin un certain nombre de dossiers, dont l'un pour lequel nous avons beaucoup œuvré pour le faire, puisque c'est un terrain qui est sur la ville d'Istres, en accord avec la ville d'Istres. C'est le terrain d'Aréva qui est sur la ville d'Istres, qui a été mis avec l'Établissement Public Foncier. C'est important, parce que c'est là où il y a l'ancienne usine Pêchiney-Kuhlmann pour les plus anciens, Cogéma pour les suivants, qui va nous permettre d'avoir une procédure de réindustrialisation de ce secteur qui touche évidemment la Ville. Il est très important qu'en termes d'aménagement, puisque le grand projet de centre-ville est un projet de niveau métropolitain, qui a été retenu comme tel, et sur notre Conseil de Territoire, c'est l'un des quatre projets prioritaires, cela va nous permettre d'avoir une vision globale en termes d'accessibilité, en termes de développement économique et d'industrie, puisque notre objectif maintenant est de faire venir de petites PME, PMI et de recherche. Pour le commerce, c'est bon. Pour la logistique, c'est bon. Il faut que l'on aille maintenant vers le tertiaire, vers la recherche et évidemment, l'industrie et la petite industrie.

En l'absence de commentaires, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 45 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE PASSÉE ENTRE LA COMMUNE, LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : **M. Jean GUILLON**

M. Jean GUILLON. – On l'a faite.

Monsieur le MAIRE. – Vous avez fait les deux.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

{28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »}

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

TECHNIQUE

N° 46 – RECONDUCTION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION BUDGÉTAIRE DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2017 – APPROBATION DES PROJETS

Rapporteur : **M. Gérald GUILLEMONT**

M. Gérald GUILLEMONT. On reconduit la demande de subvention que l'on a passée l'an dernier auprès de l'État au titre de la dotation budgétaire sur le fonds de soutien à l'investissement public. Voilà, vous avez tous les détails. Vous avez notamment dans votre document tout ce qui concerne les mises aux normes, l'accessibilité pour les écoles et les établissements recevant du public.

Monsieur le MAIRE. – Il s'agit donc du plan quinquennal – il est plus que quinquennal, ce plan – que l'on suit. Madame AOUUMEUR, est-ce bien cela ? Il est sur neuf ans. On demande des aides de l'État, puisque l'État a un fonds sur le plan régional pour pouvoir financer ce type d'opération.

En l'absence de commentaires, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 47 – APPROBATION DE LA DEMANDE DE RÉAFFECTATION DE LA SUBVENTION SOLLICITÉE AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL 13 INITIALEMENT ATTRIBUÉE À L'EXTENSION DE LA GRÈCHE DU MULTI-ACCUEIL CARRAIRE AU TITRE DES TRAVAUX STRUCTURANTS – DÉLIBÉRATION N° 85-2015 DU 14 AVRIL 2015

Rapporteur : M. Christian PEYRO

M. Christian PEYRO procède à la lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE. – Il va y avoir des rectifications, parce que l'on travaille beaucoup, Monsieur PEYRO, surtout en ce moment. Et je remercie Monsieur COLOMINA, les services du CTM (Centre Technique Municipal) et Madame la Directrice de Cabinet pour avoir travaillé avec le Conseil Départemental, parce qu'ils ont changé les modalités d'investissement et de subvention. Il a donc fallu réadapter entièrement le dossier, ce qui est fait. Il ne reste plus qu'à passer maintenant par les fourches caudines d'une discussion. Il se trouve que là, on réaffecte et je vous propose de le voter. Je remercie les services du travail effectué.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 48 – APPROBATION DE LA DEMANDE DE RÉAFFECTATION DE LA SUBVENTION SOLLICITÉE AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL 13 INITIALEMENT ATTRIBUÉE POUR LA VALORISATION DU DOMAINE SAINT-DÉSIRÉ AU TITRE DES TRAVAUX STRUCTURANTS – DÉLIBÉRATION N° 107-2014 DU 29 AVRIL 2014

Rapporteur : **M. Christian PEYRO**

M. Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

MOTION

N° 49 – MOTION DE SOUTIEN AU COLLECTIF RASED 13 POUR LE MAINTIEN, DANS DES CONDITIONS SATISFAISANTES, DU DISPOSITIF DE PRÉVENTION, DE LUTTE ET DE SOUTIEN CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE AUPRÈS DES ENFANTS EN DIFFICULTÉ AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Rapporteur : **Mme Monique TRINQUET**

Mme Monique TRINQUET. – Les RASED sont des structures sur le secteur national, qui permettent d'apporter de l'aide aux enfants en difficulté. Ils se composent de psychologues scolaires et d'enseignants qui ont une formation spécifique pour venir en aide aux enfants en difficulté. Il se trouve que depuis une dizaine d'années, le nombre de postes n'a cessé de diminuer. Donc, des enseignants de ces RASED, compte tenu des besoins énormes qui sont au niveau de la France, lancent un signal d'alerte et nous demandent de signer cette motion, parce que c'est vraiment une aide importante, une aide essentielle pour les enfants, et ils sont très présents sur la ville de Miramas où les postes ne sont pas renouvelés et les effectifs deviennent insuffisants. C'est vraiment très important pour aider nos enfants.

Monsieur le MAIRE. – Très bien, Madame. Comme ils nous ont alertés, nous vous proposons ce soir au Conseil Municipal, d'approuver cette demande de maintien de ce dispositif RASED 13 qui permet à nos enfants, quelles que soient leurs origines ou leurs situations, quand ils ont des difficultés scolaires, de pouvoir être aidés par ces personnes qui

sont de grande qualité, d'un grand professionnalisme et qui obtiennent de très bons résultats, si j'en écoute les résultats obtenus par l'Inspection nationale concernant les RASED il y a déjà fort longtemps.

Y a-t-il des questions particulières ? Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS. – Nous nous rangeons à votre avis et nous approuvons le dossier.

Monsieur le MAIRE. – Il y a des jours où tout va bien. C'est une belle journée aujourd'hui. C'est vrai, mais je le dis : c'est une belle journée. Et donc, je vais vous proposer de le voter en levant la main. Qui est pour ? Regardez si c'est beau, Miramas ensemble ! Pardon ! Rires. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il n'y en a pas. C'est à l'unanimité. Je vous remercie.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

C/ LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant du 13 février et 8 mars 2017.

D/ LISTE DES MARCHÉS

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil municipal.

Monsieur le MAIRE. – Mesdames et messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, je vais lever la séance, non sans vous dire de prendre soin de vous, de faire un tour sur la déviation en roulant lentement.

Je vous souhaite une bonne soirée !

La séance est levée à 20 heures 05.

Monsieur le Maire

Frédéric VIGOUROUX

Le Secrétaire de séance

Marie-Pierre VIAL